

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, le 1^{er} octobre deux mil vingt-quatre par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Etaient présents** : Christian Le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre Le Luherne, Sébastien Lerestif, Christiane Le Lonquer, Michel Guyomard, Jacques Mazier, Gilbert Lacelle, Isabelle Michel, Pierre Connan, Jean-Yves Le Guen,

Absents représentés :

- Virginie Pinel a donné procuration à Pierre Connan

Secrétaire de séance : Gilbert Lacelle

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet 2024
2. Bilan d'activité LTC
3. Modification nom de rue « rue des Sapeurs-Pompiers » « Impasse »
4. Subvention exceptionnelle transfert de stèle à la caserne des sapeurs-pompiers
5. Cession de parcelles A1245 et A1246 à l'euro symbolique à Madame Gelebart née Maguer Isabelle annule et remplace
6. R.O.D.P. Orange et Megalis Bretagne pour la fibre 2024
7. Révision de tarif salle l'Eventail pour les jours fériés et modification du règlement
8. Désignation des référents pour le portage repas
9. Informations diverses
 - Arrêté propreté et entretien de l'espace public
 - Arrêté éclairage public
 - Repas des Aînés

En préambule, Monsieur Le Maire présente le nouveau responsable des services techniques, Franck Brochard, qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre dernier. Il rappelle que Bernard Gaffric a fait valoir ses droits à la retraite, ce qui a permis de mener une réflexion de réorganisation du

service, en concertation avec les agents et notamment le responsable. En effet, celui-ci ne souhaitait pas travailler sur un poste informatique, et au jour d'aujourd'hui, nous y sommes contraints. Monsieur Le Maire souhaite aussi féliciter les agents et l'ancien responsable pour tout le travail réalisé, avant l'arrivée du nouveau responsable. Il précise que cette nouvelle équipe constituée, pourra s'appuyer sur toutes les compétences, la connaissance du terrain et l'expérience de l'ancien responsable et des agents.

Il rappelle aussi qu'une commission constituée de 5 membres du conseil municipal ont reçu 6 candidats de grandes qualités sur les 13 candidatures reçues. Que les votes se sont déroulés à bulletin secret et que Franck Brochard a reçu la majorité des suffrages.

Monsieur Le Maire souhaite donc la bienvenue à Franck et, se félicite de sa prise de poste qui s'est déroulée sous les meilleurs auspices, bien accueilli par ses nouveaux collègues et, encadré par Pascale Le Goff, secrétaire générale.

Franck Brochard remercie la municipalité pour cet accueil et, est satisfait d'avoir intégré cette nouvelle équipe.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 juillet 2024

Monsieur Le Maire interroge l'hémicycle afin de savoir si des observations sont à apporter à la rédaction du procès-verbal du 08 juillet 2024 et le soumet au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Approuve le procès-verbal du 08 juillet 2024

2. Bilan d'activité LTC

Monsieur Le Maire expose le rapport d'activité 2023 de LTC, qui représente 57 communes, 103412 habitants (INSEE 2020), sur 919 km². Un court-métrage est projeté qui synthétise l'ensemble du livret que nous avons reçu, qui est à disposition de tous et qui est présenté comme suit :

- La communauté d'agglomération
 - o Notre agglomération
 - o Les 57 communes
 - o Les domaines de compétences
 - o Les instances communautaires
 - o Les membres du bureau exécutif et du conseil communautaire
 - o Les instances de débat et de concertation
 - o L'appui aux communes
- Le développement durable au cœur des politiques publiques
 - o L'agenda 2030 et mes 17 objectifs de développement durable
 - o Le projet de territoire Cap 2040
 - o Une administration écoresponsable
- Développer l'attractivité économique et touristique du Trégor
 - o Le développement économique
 - o L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
 - o Le tourisme
- Aménager durablement le territoire
 - o L'aménagement de l'espace et la planification urbaine
 - o L'habitat
- Préserver les ressources et les paysages du Trégor
 - o La prévention et la gestion des déchets ménagers
 - o La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - o Le service public de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales urbaines

- Le patrimoine naturel
- Energie et climat
- Bien vivre au quotidien
 - La petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité
 - Les personnes âgées
 - La cohésion sociale
 - La santé
 - Les transports et la mobilité
 - Les espaces France Services
- Se cultiver et se divertir
 - La diffusion artistique et l'animation culturelle du territoire
 - L'enseignement musical
 - Les équipements sportifs communautaires
- Un service public mobilisé
 - Les ressources humaines
 - Les finances
- Le baromètre territorial du développement durable

Monsieur Le Maire souhaite revenir et développer différents points, notamment :

- Les ressources humaines :
 - 825 agents et salariés sur emplois permanents
 - 10 apprentis
 - 108 stagiaires

Qui représentent 150 métiers composés de 51% d'hommes et 49% de femmes. Le télétravail s'est développé en 2023 et représente 214 télétravailleurs.

- Les finances en 2023 :
 - Dépense totale : 250M€ dont 152M€ en fonctionnement et 98M€ en investissement dont les principaux sont :
 - La construction et la rénovation de stations d'épurations et de réseaux d'eaux usées
 - La construction et la rénovation de réseaux d'eau potable
 - La construction du parc des événements
 - Le financement du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire
 - La construction et la rénovation de bâtiments pour les entreprises locataires
 - La construction de réseaux de chaleur
 - Les subventions versées aux particuliers et aux bailleurs dans le cadre du PLUIh, aux entreprises, aux communes pour les aider à investir, aux établissements d'enseignement supérieur
 - Le financement des pistes cyclables
 - L'élaboration du PLU Intercommunal
 - La rénovation des locaux de LTC
 - Les principales politiques financées : 100€ des dépenses se répartissent comme suit :
 - 1.16€ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
 - 1.68€ Sécurité dont sécurité incendie
 - 12.52€ Services généraux : Administration de la collectivité, Maison France Service
 - 17.96€ Action économique
 - 7.52€ Transports

- 5.80€ Culture, vie sociale, jeunesse, loisirs et sports
- 1.60€ Santé et action sociale
- 5.53€ Aménagement des territoires et habitat
- 46.22€ environnement
- Les ressources de la collectivité dans les mêmes proportions : 100€
 - 29.66€ Impôts et taxes
 - 24.38€ produits de services, du domaine et ventes directes
 - 21.84€ Emprunts
 - 14.56€ Dotations, subventions et participations
 - 7.32€ Autofinancement
 - 2.24€ Autres recettes
- Le baromètre : un outil d'observation du territoire, quelques chiffres clés
 - Nombre d'allocataires RSA : 1510 en 2021, 1674 en 2022 et 1581 en 2023
 - Nombre d'exploitations engagées dans des MAEC : 238 en 2020, 231 en 2021, 59 en 2022 et 213 en 2023
 - Nombre de demandes d'APA : 1356 en 2021, 1353 en 2022 et 1430 en 2023
 - Situations de violence conjugale envers les femmes : 172 en 2021, 188 en 2022 et 134 en 2023
 - Part des femmes dans les disciplines d'enseignement scientifique : 20%

Monsieur Le Maire rappelle que le livret est consultable et à disposition de tous en mairie.

Le conseil municipal acte s'être fait la présenter le rapport des activités de LTC pour 2023.

3. Modification nom de rue « rue des Sapeurs-Pompiers » en « Impasse »

Monsieur Le Maire expose que lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier 2024, la rue qui mène à la caserne des Sapeurs-Pompiers a été dénommée « rue des Sapeurs-Pompiers », or, il s'agit d'une impasse. Afin de sécuriser la voie à la fois pour les Pompiers et pour éviter que des véhicules de s'y engagent, il paraît nécessaire de la dénommer « Impasse des Sapeurs-Pompiers »

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE cette nouvelle dénomination « Impasse des Sapeurs-Pompiers »

4. Subvention exceptionnelle transfert de stèle à la caserne des Sapeurs-Pompiers

Monsieur Le Maire rapporte au conseil municipal, une demande de subvention exceptionnelle, reçue le 30 septembre dernier, de la part de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, qui souhaite transférer la stèle qui se trouve sur l'ancien site de Tréguier, sur le nouveau site de Minihi-Tréguier. Cette stèle a été érigée en la mémoire des Sapeurs-Pompiers, morts en service. Un devis de l'entreprise Keriguy accompagnait cette demande, pour un montant de 200€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable au versement de 200€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour le transfert de la stèle.

5. Cession de parcelles A1245 et A1246 à l'euro symbolique à Madame Gelebart née Maguer Isabelle

Lors de séance du 08 juillet 2024, une délibération a été adoptée pour une cession de deux parcelles à l'euro symbolique, qui a été rédigée de la sorte :

« Les parcelles A 1245 et 1246 sont issues de la division de parcelle A583 appartenant à Madame GELEBART née MAGUER Isabelle, située à Keroudot. Ce sont deux terrains constructibles. Ces deux terrains sont bordés d'un talus appartenant à la commune, que Madame GELEBARD se propose d'acquérir à l'euro symbolique chacun. Ce talus étant une charge d'entretien, la commune n'a aucun intérêt à le conserver. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de céder ces deux talus à l'euro symbolique, étant entendu que les frais résultants de cette transaction sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à céder ces talus à l'euro symbolique chacun et à signer tous les documents relatifs à ce dossier »

Or, ces deux parcelles ne proviennent pas de la division de la parcelle A583, mais ont été créées, elles sont issues du domaine public.

Il convient donc d'en rectifier la rédaction.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la modification de la délibération dans les termes exprimés ci-dessus.

6. R.O.D.P. Orange et Mégalis Bretagne pour la fibre 2024

6.1 Orange 2024

Monsieur Le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Yves Le Guen qui rappelle que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunication donne lieu à versement en fonction du nombre de kilomètres aériens, souterrains et de l'emprise au sol au m², la commune doit prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre à l'encontre de l'opérateur Orange.

RODP	Tarif km aérien	Tarif km souterrain	Tarif emprise au sol	Nbre kms aériens	Nbre kms souterrains	Nbre m ² emprise au sol	Coef correcteur	Total
2024	40€	30€	20€	15.613	22.576	1	1.609	2126.77€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Emet un avis favorable à l'émission d'un titre d'un montant de 2 126.77€ pour l'année 2024 au débiteur « Orange ».

6.2 Mégalis Bretagne Fibre 2024

La demande a également été faite pour la fibre, mais nous n'avons pas eu le mode de calcul, aussi, ce point sera abordé à un prochain conseil municipal.

7. Révision de tarif salle l'Eventail pour les jours fériés et modification du règlement

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Sébastien Lerestif qui expose la situation :

7.1 Les tarifs de la salle l'Eventail 2024, se présente comme suit :

	MINIHY-TRÉGUIER		EXTÉRIEUR		Associations extérieurs	
	Associations et Particuliers		PARTICULIERS		Entreprises	
	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine	Week-end	Semaine
<u>SALLE DES FÊTES 1 JOUR :</u>						
- Cuisine						
- Salles : A + B + C	310.00 €	205.00€	490.00 €	390.00 €	320.00 €	215.00 €
- Bar						
<u>SALLE DES FÊTES 2 JOURS :</u>						
- Cuisine						
- Salles : A + B + C	440.00 €	290.00 €	790.00 €	550.00 €	450.00 €	300.00 €
- Bar						
<u>SALLES + BAR 1 JOUR (A + B + C) :</u>						
- Sans cuisine	255.00 €	175.00 €	430.00 €	250.00 €	300.00 €	200.00 €
<u>PETITE SALLE (1/3) 1 JOUR (B) :</u>						
- Cuisine	204.00 €	135.00 €	350.00 €	250.00 €	220.00 €	150.00 €
- Bar						
<u>SALLE ANNEXE + BAR :</u>						
- Sans cuisine	155.00 €	105.00 €	280.00 €	180.00 €	170.00 €	120.00 €
<u>OPTIONS :</u>						
- SONO + vidéo :	80.00 €		80.00 €		80.00 €	
- MÉNAGE SALLES :	250.00 €		250.00 €		250.00 €	
- MÉNAGE CUISINE :	150.00 €		150.00 €		150.00 €	
- MÉNAGE SUPPLÉMENTAIRE EN CAS DE NON-CONFORMITÉ :	40,00 €/heure		40,00 €/heure		40,00 €/heure	

Ces tarifs ont été adoptés le 30 novembre 2023, mais ne répondent pas forcément à toutes les éventualités. Les jours fériés qui tombent en semaine devraient être facturés au tarif d'un jour de weekend donc 310€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve l'ajout d'un nouveau tarif pour les jours fériés et la facturation au tarif d'un jour de weekend soit 310€.

Un point complet sera fait le 06 novembre prochain par la commission « Salle » pour réajuster les tarifs.

7.2 Le règlement

Monsieur Sébastien Lerestif reprend et explique qu'à l'usage et après 3 années de recul, il est nécessaire de faire évoluer le règlement car nous sommes confrontés à des situations qui n'avaient pas été appréhendées : Installations de Food-truck ou de barnum sur le parking qui génèrent beaucoup de bruit pour le voisinage, des distributeurs de boissons du type pompes à bières dans la salle qui salissent le revêtement.

le règlement à compter de ce jour va être modifié pour interdire ces installations. La commission « Salle » programmée le 06 novembre évoquera les autres sujets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 08 voix pour, 3 abstentions et 1 contre

Approuve la modification du règlement tel que présenté ci-dessus.

8 Désignation de deux référents pour le portage de repas (COPIL et COTECH)

Monsieur Le Maire explique que le service du portage de repas à domicile est en expérimentation depuis septembre 2024. Ce service s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus ou en situation de handicap résidant sur l'une des communes du pôle de Tréguier, ou de moins de 60 ans faisant face à un accident de la vie. Un suivi régulier et des échanges sont nécessaires tout au long de cette expérimentation aussi, deux référents doivent être désignés.

- 8.1 COPIL : Pour cette formation COMité de PILotage : M. Le Maire
- 8.2 COTECH : Pour cette seconde formation COMité TECHnique : Murielle OLLIVIER-LE MAREC

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la désignation des deux référents M. Le Maire pour le COPIL et Madame Murielle OLLIVIER-LE MAREC pour le COTECH.

9 Informations diverses

- 9.1 Arrêté de propreté et entretien de l'espace public

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il lui semble nécessaire de prendre un arrêté ayant pour objet de réglementer l'entretien des voies publiques dans un souci d'hygiène publique, de sécurité des usagers et de propreté urbaine, sachant que les mesures prises par les collectivités ne peuvent donner des résultats satisfaisants sans le civisme et le concours des habitants. La propreté de la commune étant l'affaire de tous, il y a lieu de solliciter la participation à l'effort collectif. Il donne lecture de l'arrêté qui sera pris.

- 9.2 Arrêté éclairage public

Lors de la réunion du conseil municipal du 30 novembre dernier, un débat sur l'éclairage public a permis de prendre un arrêté à titre expérimental pour la réduction des horaires et l'extinction de l'éclairage sur certaines parties de la commune. Cette expérience s'avère positive et un arrêté pérenne peut être pris comme suit :

À compter du 15 octobre jusqu'au 1^{er} mars, l'éclairage public est réduit de 6 heures 45 à 8 heures 00 et de 17 heures 45 à 19 heures 30. A compter du 1^{er} mars, l'éclairage public sera totalement interrompu sur l'ensemble de la commune de Minihi-Tréguier sauf au collège Ernest Renan et les abris bus.

9.3 Repas des Aînés

Monsieur Le Maire propose de mettre un avis dès à présent dans les journaux afin que les personnes non inscrites sur les listes électorales et ayant plus de 70 ans se manifestent en mairie. Un courrier personnel sera également adressé pour inscription en mairie.

Madame Marie-Yvonne Gallais ajoute que les personnes absentes pour raisons médicales doivent se faire recenser en mairie, elles se feront gratifier d'un colis comme les personnes de plus de 85 ans en fin d'année.

Elle précise également que les personnes qui n'ont pas l'âge requis peuvent s'inscrire pour participer à ce moment convivial, moyennant la somme de 38€.

La prestation sera réalisée par le traiteur « L'Oasis ».

Diverses informations :

- Inauguration de la caserne des Sapeurs-Pompiers le 14 décembre à 11 heures
- Les RAL des panneaux de signalisation à été validé par l'ABF
- Les travaux de Convent Floch sont quasiment terminés, et bien réalisés. Il ne reste plus que les plantations à terminer. Il est cependant dommage que des personnes dégradent le travail réalisé, en roulant intentionnellement sur les bandes engazonnées, c'est un manque de respect.
- Le tableau de testament de St Yves sera réinstallé dans l'église le vendredi 11 octobre, c'est un élément du patrimoine de l'église très symbolique.
- Un concert pour la réouverture de l'église sera donné par l'ensemble « Variation 21 » le 17 novembre à 17 heures. C'est une très belle affiche, ces artistes sont très renommés.
- La collecte de la banque alimentaire aura lieu les 22 et 23 novembre, merci aux personnes bénévoles de se manifester.
- Madame Marie-Yvonne Gallais souhaite remercier vivement la municipalité, les services techniques qui ont œuvrés pour que la Trégorose soit un succès. Un grand merci également à Monsieur et Madame Jacques Mazier, qui ont permis aux randonneurs de découvrir leur domaine. La remise du chèque aura lieu à la salle Eventail le 25 octobre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 22 heures 00.

Prochain conseil municipal : le jeudi 14 novembre à 20 heures.